

Relations avec les courtiers

Placements Mackenzie propose des changements à sa gamme de fonds

Dans le cadre de ses efforts continus visant à renforcer et rationaliser sa gamme de produits, Placements Mackenzie propose certains changements qui entreraient en vigueur le 21 juin 2024 ou vers cette date.

Veuillez noter que ces changements sont sous réserve de l'approbation des investisseurs.

Fusion de fonds

Mackenzie propose la fusion de fonds suivante :

Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie	Fonds mondial macro Mackenzie

L'approbation des investisseurs est requise pour cette fusion, étant donné que l'objectif de placement du fonds prorogé diffère de celui du fonds en dissolution. Une assemblée extraordinaire des investisseurs aura lieu le 31 mai 2024 en vue de se prononcer sur la fusion proposée.

Si elle est approuvée, la fusion sera réalisée avec report d'impôt, ce qui signifie que les investisseurs ayant un compte non enregistré ne réaliseront pas de gains en capital ni ne subiront de pertes en capital lors de l'échange de parts du fonds dissolu contre des parts du fonds prorogé.

Plafonnement relatif et dissolution de fonds

Mackenzie propose de dissoudre le Fonds à rendement absolu sur titres de créance Mackenzie. Une assemblée extraordinaire des investisseurs aura lieu le 31 mai 2024 en vue de se prononcer sur la dissolution proposée.

Pour préparer la dissolution, ce fonds sera fermé aux souscriptions de la part de nouveaux investisseurs à partir de **16 h (HE) le 6 mars 2024**. Les investisseurs actuels peuvent continuer de souscrire des parts du fonds (par achats forfaitaires ou systématiques) jusqu'à sa dissolution le 21 juin 2024.

Dates importantes

Voici les dates auxquelles des renseignements additionnels concernant ces changements seront accessibles pour les conseillers et leurs clients (sous réserve de modification et d'approbation).

- Date de clôture des registres en vue de déterminer les investisseurs admissibles à l'assemblée extraordinaire – 8 avril
- Envoi aux conseillers des listes de clients concernés – 18 avril
- Envoi de la lettre de notification et d'accès aux investisseurs – 22 avril
- Assemblée extraordinaire des investisseurs – 31 mai
- Date d'effet de la fusion et de la dissolution – 21 juin

De plus amples renseignements sur le plafonnement relatif sont disponibles dans [ce document](#). Vous trouverez des précisions supplémentaires dans le fichier FD disponible sur Fundserv avec une date de prise d'effet du 7 mars.

Nous vous fournirons de plus amples renseignements sur la fusion et la dissolution, y compris les codes des fonds touchés, à l'approche de la date d'entrée en vigueur.

Des questions?

Si vous avez des questions ou avez besoin d'un complément d'information, veuillez communiquer avec votre directeur ou directrice de compte du service Relations avec les courtiers directement ou écrire à l'adresse drelations@mackenzieinvestments.com.

Merci de votre fidèle soutien envers Placements Mackenzie.

L'équipe du service Relations avec les courtiers

Réservé aux conseillers et conseillères ainsi qu'aux courtiers. Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ils ne sont pas conformes aux normes applicables aux communications de vente à l'intention des investisseurs et investisseuses. Mackenzie ne sera tenue aucunement responsable de tout conseiller ou conseillère qui communiquera ces renseignements aux investisseurs et investisseuses.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

[Prospectus](#) | [Avis sur la protection des renseignements personnels](#) | [États financiers et RDRF](#) | [Demandes et formulaires](#) | [Aide](#)

© 2024 Mackenzie Placements. Tous droits réservés.